Compte rendu du Conseil municipal du 29 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi vingt-neuf avril à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de MAZEROLLES se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 18 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 14

Nombre de votants : 14

Etaient Présents:

Mesdames Michelle RAVELEAU, Dominique TOISON, Cécile SEBASTIEN, Christiane BRUGIER. Messieurs Jackie PÉRAULT, Michel SANSIQUET, Jean-Michel PUISSESSEAU, Dominique NADEAU, Jean Bernard GRENAILLE, Alain FORT, Michel RIBARDIERE, Christian GUERIN, Roland COMBEAUD, Patrick GIRAUD.

Secrétaire : Dominique Toison.

Le compte rendu du 25 mars est adopté à l'unanimité

Intervention de la Société AXA assurance

Présentation d'un projet de contrat d'assurance complémentaire santé communale pour les habitants de la commune.

AVIS ENQUETE PUBLIQUE CARRIERES BAILLY MAZEROLLES

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une enquête publique est en cours (arrêté Préfectoral n° 2019-DCPPAT/BE-023) concernant l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires au lieudit « la pelle du Four » à Mazerolles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable.

AVENANT CONVENTION PIG HABITAT

Un contrat de partenariat a été signé avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe concernant le programme PIG Habitat 2019-2023 (délibération en date du 25/02/2019). L'article 2 précisant les critères d'éligibilité fixés par la commune de Mazerolles fait l'objet d'un avenant.

Le conseil municipal, autorise le Maire à signer le dit avenant.

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président de l'EPCI doit élaborer une proposition de répartition des sièges et, en cas d'accord local, la transmettre au Préfet avant de demander l'accord des conseils municipaux.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE/VOLET PREVOYANCE – MANDAT AUCENTRE DE GESTION DE LA VIENNE POUR LA CONVENTION DE PARTICIPATION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi 84-53 du 26janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 modifié, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis technique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- De participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance,
- De retenir la convention de participation,
- De se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation volet prévoyance que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne va engager en 2019, conformément à l'article 25 de la loi 84-53, et à ce titre lui donne mandat et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis à partir du 1 septembre 2019 afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Vienne à compter du 1 janvier 2020

PARTICIPATION FINANCIERE AIDE ALIMENTAIRE 2019

Le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention pour la banque alimentaire de Lussac-les-Châteaux à hauteur de 1 €/habitant soit 858 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

CONTRAT SOREGIES IDEA

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le code de l'énergie,

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES,

Et l'opportunité financière qu'elle représente,

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire :

- Approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé.
- -Autorise la signature de Monsieur le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les points de livraison communaux- que ces derniers concernent l'Eclairage Public, comme les bâtiments communaux.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur l'immeuble sis 105 rte de Bouresse cadastré C 1769 –ZC 173

QUESTIONS DIVERSES

✓ Passeurs de mémoire

L'association invite le conseil municipal le lundi 20 mai à 15 heures à Civaux pour la projection du film « Algérie 1954-1962 » et le lundi 27 mai à 17 h à Lussac pour la journée nationale de la résistance.

✓ La cérémonie du 8 MAI aura lieu à Mazerolles à 10H 30

✓ <u>Indemnité stagiaire</u>

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Monsieur Ronan KERDELHUE a effectué un stage dans le cadre de la formation de secrétaire de mairie organisé par le Centre de Gestion de la Vienne.

Compte tenu de la qualité du travail réalisé, le Maire propose au conseil de lui octroyer une gratification.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de lui verser la somme de 250 €.

TOUR DE TABLE

Christiane Brugier confirme la venue d'une troupe de théâtre le 14 Aout à Mazerolles **Michel Sansiquet** alerte sur l'état de dégradation du chemin des Hybaudières dû selon lui au passage permanent de véhicules 4X4.

Il demande à ce que l'on interdise ce chemin à tous les véhicules sauf tracteurs.

Jean Bernard Grenaille informe le conseil du contrôle de l'éclairage du terrain de foot par le district et des anomalies détectées. Il parait nécessaire de remplacer 2 lampes, un devis sera demandé à Sorégies.

Patrick Giraud informe le conseil que le spectacle de la fête champêtre sera assuré par « Michto » pour 500 €.

Nouveau site internet

Le Maire présente au conseil la nouvelle version du site internet